

Borne au Risoud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **48 (1940)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-37743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

du contingent d'Orbe combattait dans les rangs bernois. Le Conseil d'Orbe informa le bailli, puis LL. EE. de Fribourg, lesquelles prescrivirent une stricte neutralité.

Cet incident, reconstitué par M. Reitzel d'après des documents inédits, lui fournit l'occasion de décrire les mesures prises par l'ancienne Confédération pour la défense de ses frontières, et en particulier le fonctionnement des signaux de feu gardés par des postes, dont le réseau couvrait notre pays.

Séance levée à 17 h.

H. M.

Borne au Risoud

Au sujet de la question posée par M. Samuel Aubert à propos de cette borne portant les fleurs de lys de l'ancienne France et l'ours de Berne, avec la date 1715 et située en dehors de la frontière actuelle, nous avons reçu de M. le professeur René Meylan, dont le travail paru en 1929 sur la *Vallée de Joux* fait autorité, les intéressants renseignements suivants. Nous remercions M. Meylan de son obligeance.

La tracé actuel de la frontière franco-suisse dans le Jura vaudois résulte du procès-verbal signé à Nyon le 16 septembre 1825, acte qui maintenait l'état de choses existant au 1^{er} janvier 1790.

Il s'ensuit que cette dernière date a donné le tracé définitif de la frontière. Par contre, dans les siècles antérieurs, la frontière fut relativement mouvante. La première tentative d'abornement de cette frontière, d'autant plus contestée que le Risoud est riche en bois, ne date que de 1648. On se contenta alors de planter quelques bornes aux armes de Berne et de la Franche-

Comté. Ces bornes se révélèrent insuffisantes et il en fut placé de nouvelles dans les intervalles, et à plusieurs reprises, jusqu'en 1752.

La borne en question, datée de 1716, est l'une de celles qui furent alors plantées. Qu'elle ne soit plus sur la ligne frontière actuelle, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ou bien elle fut laissée sur place lors d'une rectification postérieure, ou bien elle fut malicieusement déplacée par les Bourguignons qui n'en étaient pas à se priver d'un mauvais tour à jouer à leurs voisins de la Vallée.

Je crois pouvoir conclure que la borne en question est bien une borne-frontière, même si, actuellement, elle est à quelque distance de la frontière franco-suisse.

J'espère, d'autre part, que d'autres collaborateurs fourniront des renseignements propres à mettre la question au point.

CHRONIQUE

La *Société d'histoire de la Suisse romande* a eu son assemblée générale à Lutry le 5 octobre dernier dans la salle du Conseil communal, trop petite pour contenir le grand nombre de personnes qui se présentèrent. Le président, M. Charles Gilliard, rappela le souvenir des disparus, celui entre autres de Mme de Charrière de Sévery et annonça la publication prochaine de deux nouveaux volumes de la collection des *Mémoires et documents*. C'est d'abord celui, attendu depuis longtemps, relatif à Othon de Grandson et à ses poésies, dû au savant historien neuchâtelois M. Arthur Piaget. C'est ensuite un volume de M. Kern, directeur des Archives fédérales ; il contiendra des extraits des procès-verbaux des chapitres de l'Ordre de Cluny, relatifs au Pays de Vaud.

Après l'admission de huit nouveaux membres et quelques opérations statutaires, M. Gilliard présenta une proposition de M. Jean Nicollier, rédacteur à la *Gazette de Lausanne*. Ce dernier désirerait que la *Société romande d'histoire*